



Le Directeur Général

Monsieur Sébastien Crozier
Président de la CFE-CGC Orange
10/12, rue Saint Amand
75015 Paris

Maisons-Alfort, le 29 avril 2015

Par Lettre recommandée avec AR

N/Réf. : 150429-ND-CC-473
V/ Réf. : SC/PB/NM/05-03-2015

Monsieur,

Votre lettre en date du 5 mars dernier, dans laquelle vous m'avez interrogé sur l'organisation d'une offre réservée aux salariés d'Orange suite à la cession de 1,9% du capital d'Orange par Bpifrance Participations intervenue le 1^{er} octobre 2014, a retenu toute mon attention.

Aucune disposition spécifique d'offre réservée aux salariés en cas de cession par l'Etat ou par Bpifrance n'est applicable à cette opération.

Pour la bonne forme, j'ai transmis copie de cette réponse à l'Etat qui, le cas échéant, vous apportera toute information complémentaire que vous souhaiteriez.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma meilleure considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Nicolas Dufourcq".

Nicolas Dufourcq



Copie :

Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique

Monsieur le Ministre de l'Economie et de l'Industrie et du Numérique, Emmanuel Macron

Madame la Secrétaire d'Etat chargée du Numérique, Axelle Lemaire

Agence des Participations de l'Etat

Monsieur Régis Turrini, Commissaire aux Participations de l'Etat

Monsieur Antoine Saintoyant, Directeur de Participations Services & Finances

Orange

Monsieur Stephane Richard, Président-Directeur général

